

Rapport du jury

Concours d'ingénieur territorial - 2021 Spécialité « Prévention et Gestion des Risques »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne d'ingénieur territorial ont été ouverts au titre de l'année 2021 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « Prévention et Gestion des Risques ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

48 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 36 au concours externe, 12 au concours interne.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 12 janvier 2021 au 17 février 2021
Date de limite de dépôt	Le 25 février 2021
Epreuves écrites	Les 16 et 17 juin 2021
Jury d'admissibilité	Le 9 septembre 2021
Epreuves d'admission	Du 25 octobre 2021 au 4 novembre 2021
Epreuves facultatives	Non organisées (COVID-19)
Jury d'admission	Le 18 novembre 2021

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

3) Les candidats :

304 candidats se sont inscrits :

- 234 en externe
- 70 en interne

304 candidats sont admis à concourir :

- 234 en externe
- 70 en interne

Concours externe

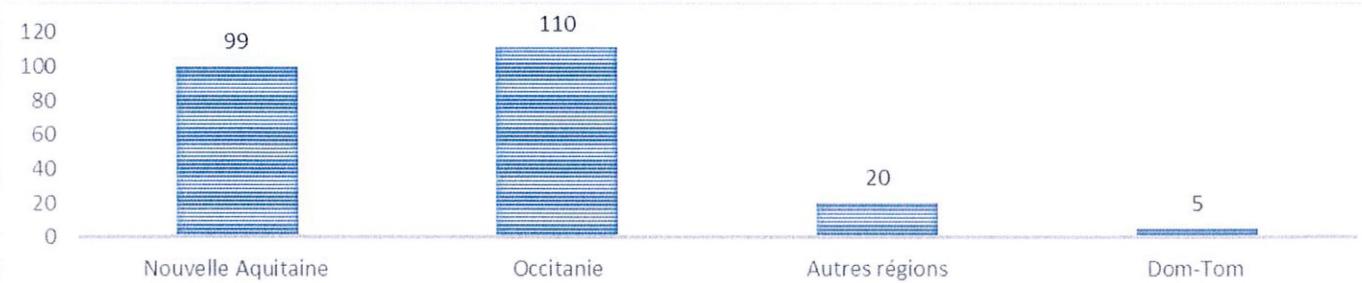
1 candidat a été refusé à concourir : envoi de son dossier d'inscription par courriel.

29 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme. 15 candidats ont transmis une décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes.

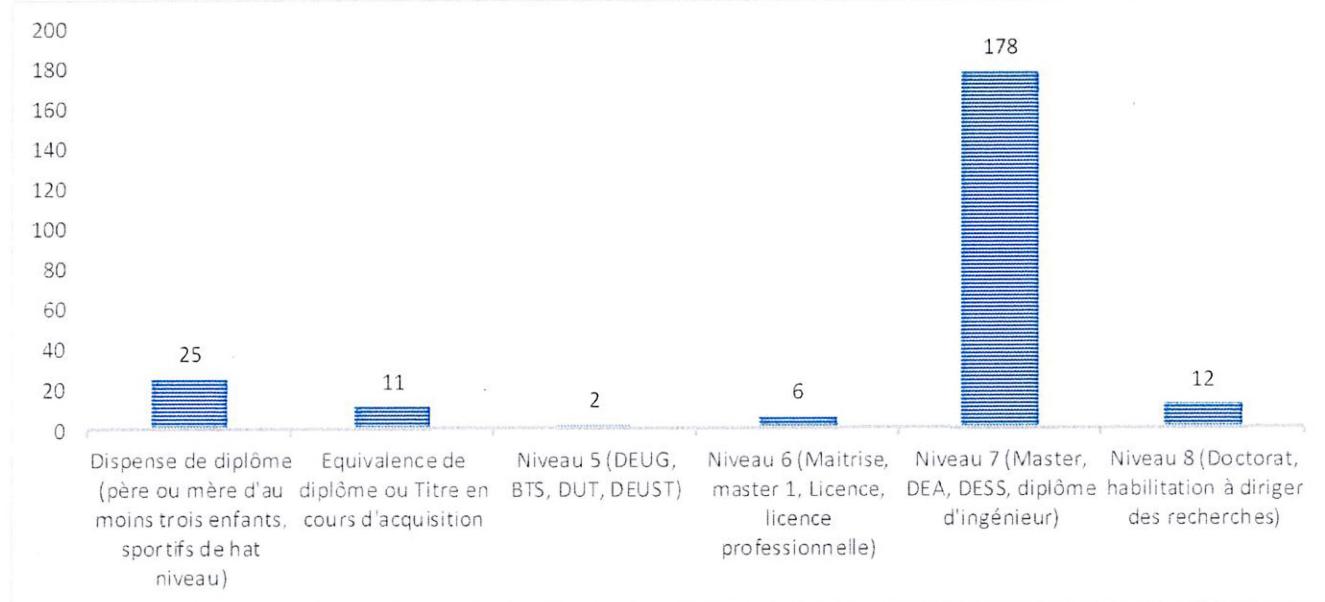
21 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme (Pères/mères d'au moins 3 enfants).

• **Répartition des candidats admis à concourir**

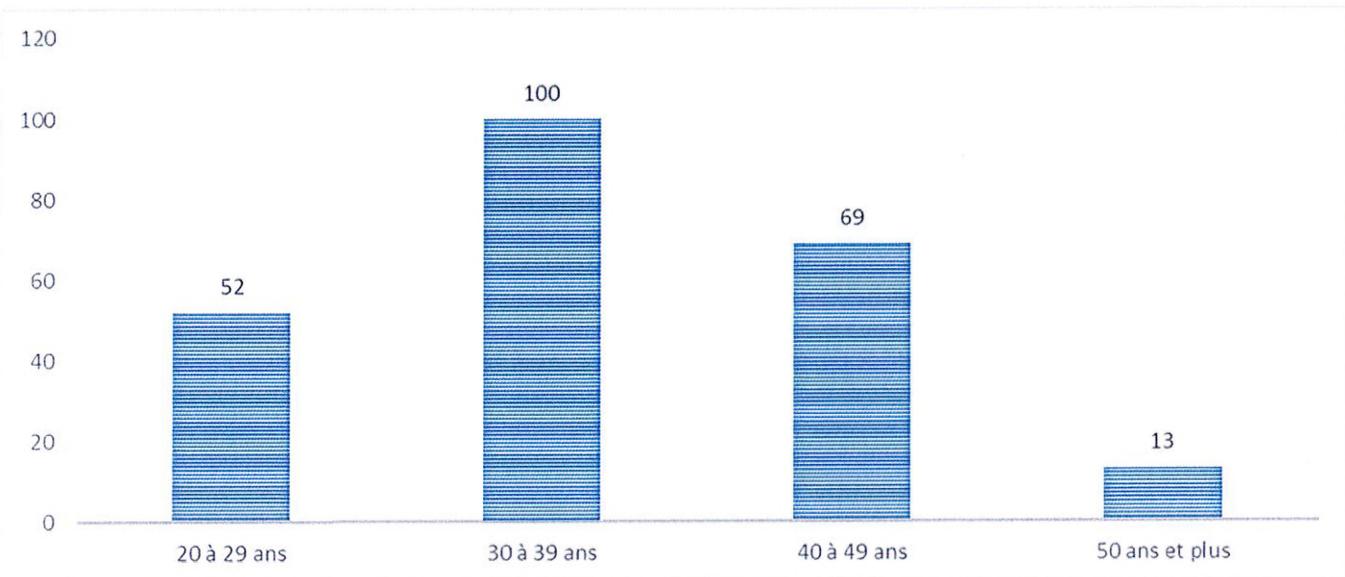
✓ **par région ou par département :**



✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :

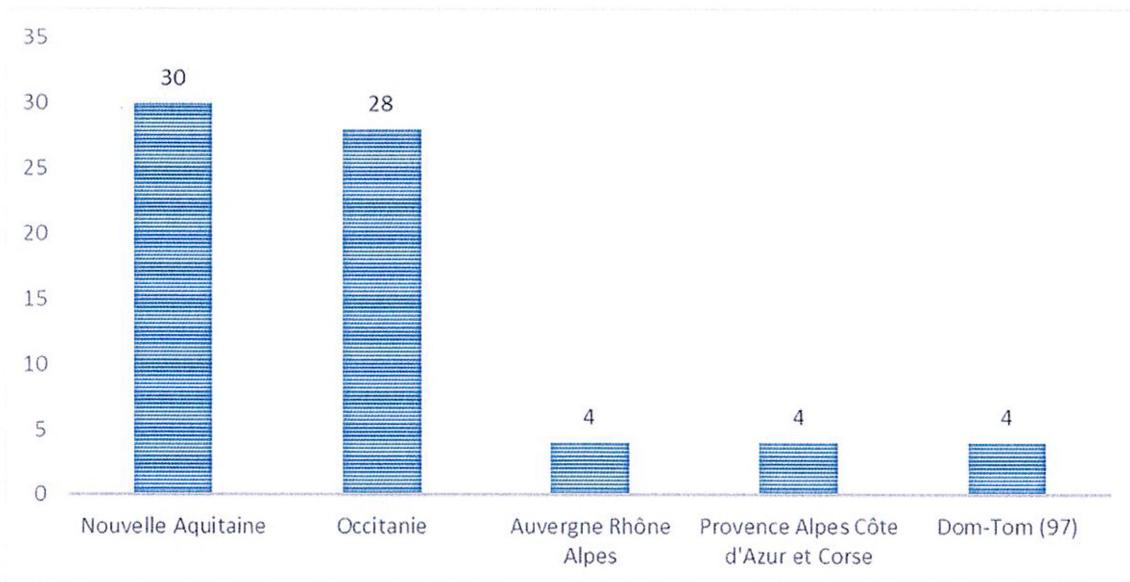


a) Concours interne

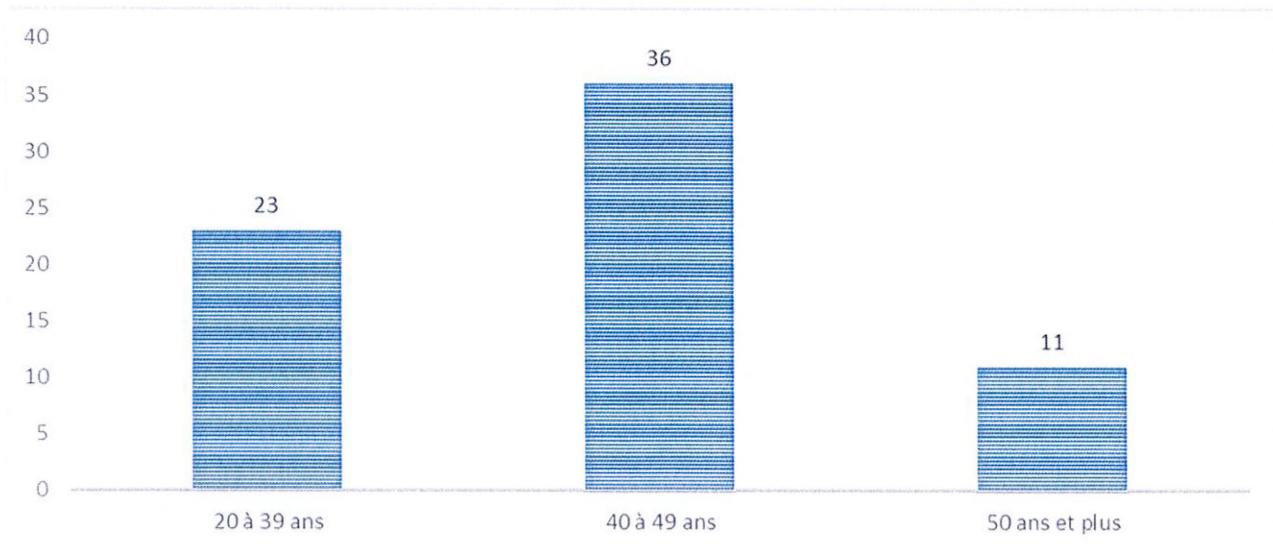
Aucun candidat n'a été refusé à concourir.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

- ✓ **par région ou par département :**



- ✓ **par tranches d'âges :**



4) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées :

- le 16 juin 2021 au Hall 3 du Parc des expositions de Bordeaux pour le concours externe
- le 16 juin 2021 au CDG 33 à Bordeaux pour le concours externe aménagement d'épreuve
- les 16 et 17 juin 2021 au Hangar 14 à Bordeaux, pour le concours interne

b) Contenu

Le concours externe comporte une épreuve d'admissibilité. Celle-ci a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités ouvertes au concours, choisie par le candidat au moment de son inscription (durée : cinq heures ; coefficient 5).

Le concours interne comporte trois épreuves d'admissibilité :

- Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée (durée : quatre heures ; coefficient 3),
- La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription (durée : quatre heures ; coefficient 3),
- L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt (durée : huit heures ; coefficient 7).

c) Présence

129 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 30 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 44,87 % en externe, 57,14 % en interne.

d) Résultats

Concours externe

Epreuve	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'une note	9,93	16,50	2	7

Concours interne, option « sécurité du travail »

Epreuves	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes éliminatoires
Mathématiques appliquées et physique appliquée	5,38	9,25	2,75	2
Rédaction d'une note	9,13	18,50	1,50	1
Etablissement d'un projet ou étude	7,19	14,75	0,50	1

Concours interne, option « déchets, assainissement »

Epreuves	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes éliminatoires
Mathématiques appliquées et physique appliquée	7,12	13	1,75	3
Rédaction d'une note	10,96	16,50	5,50	0
Etablissement d'un projet ou étude	11,29	15	7,75	0

Concours interne, option « hygiène, laboratoires, qualité de l'eau »

Epreuves	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes éliminatoires
Mathématiques appliquées et physique appliquée	11,88	11,88	11,88	0
Rédaction d'une note	9,25	9,25	9,25	0
Etablissement d'un projet ou étude	10	10	10	0

Concours interne, option « sécurité et prévention des risques »

Epreuves	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes éliminatoires
Mathématiques appliquées et physique appliquée	6,22	10,25	1,75	4
Rédaction d'une note	9,48	17	5	0
Etablissement d'un projet ou étude	11,25	15	8	0

6) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Postes ouverts	Seuil d'admissibilité sur 20	Nombre d'admissibles
36	10,5	63

48,84 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.
7 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Postes ouverts	Seuil d'admissibilité sur 20	Nombre d'admissibles
12	10,09	12

40 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.
11 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 2 copies ont été écartées du processus de sélection, concours interne et externe confondus, comprenant des signes distinctifs.

7) Les épreuves d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

S'agissant d'un entretien pouvant déboucher sur une « embauche », le candidat doit être en situation d'un grade responsable, démontrer ses capacités d'expression orale, une bonne culture générale professionnelle ainsi qu'une motivation personnelle et la capacité à réagir à des situations purement pratiques.

a) Déroulement

Les épreuves orales se sont déroulées du 25 octobre 2021 au 2 novembre 2021 au CDG 33 à Bordeaux.

Pour le concours interne, le jury était réuni en jury plénier de 9 membres : 3 élus locaux, 3 fonctionnaires territoriaux et 3 personnalités qualifiées.

Pour le concours externe, le jury était réparti en sous-jury de 3 membres composé également d'un élu local, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

b) Contenu

Le concours externe :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet, lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

Le concours interne :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5).

Les épreuves facultatives de langue vivante étrangère ont été suspendues pendant la crise sanitaire née de l'épidémie du COVID 19.

c) Présence

61 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 12 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

8) L'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen des notes obtenues, par les 12 candidats présents, le jury retient, à l'unanimité des membres présents, comme seuil d'admission pour le concours interne : 201.25 points (soit 8 candidats).

Après ces délibérations à l'issue desquelles l'ensemble des postes ouverts au concours interne n'a pas été pourvu, il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 4 postes vers le concours externe.

Le nombre de postes offerts au concours externe est donc porté à 40.

Après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen des notes obtenues, par les 61 candidats présents le jury retient, à l'unanimité des membres présents, comme seuil d'admission pour les concours externe : 112.50 points (soit 40 candidats).

9) Statistiques :

Aucun concours dans la spécialité « Prévention et gestion des risques » n'a été précédemment organisé par le Centre de Gestion de la Gironde permettant de présenter des statistiques.

10) Analyse et conclusion :

a) Observations générales des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité

L'épreuve écrite du concours externe consistait en une rédaction de note. Les correcteurs relèvent que le sujet était conforme au cadrage de l'épreuve. Le niveau de difficulté était adapté au grade. La thématique a intéressé les candidats. Le sujet était d'actualité. Celui-ci faisait appel aux connaissances théoriques des candidats, mais également à leur savoir-faire et leur capacité à piloter des démarches transversales. La moyenne générale des notes reflète la difficulté des candidats à se projeter au-delà de l'aspect théorique.

Trois épreuves écrites pour le concours interne, soit :

Mathématiques / Physique : si le sujet de mathématiques était adapté en tout point (cadrage, difficulté, intérêt, pertinence), en revanche, celui de physique appliquée était difficile par rapport au niveau des candidats, même si celui-ci respecté le cadrage de l'épreuve.

Projet dans l'option : les différents sujets proposés respectent le cadrage de l'épreuve. Les thèmes abordés sont adaptés. Pas de difficultés particulières.

Rédaction d'une note : la thématique, la conformité du cadrage et le niveau de difficulté sont respectés. Pas de difficultés particulières relevées par les correcteurs.

b) Observations générales des correcteurs des épreuves orales

Les correcteurs des épreuves orales ont posé plusieurs questions sur les connaissances de base et l'ingénierie liée à l'option, permettant de mesurer la maîtrise par le candidat des connaissances réglementaires et techniques fondamentales dans l'option ainsi que ses capacités de réflexion.

Au-delà des questions posées, le jury a cherché à mesurer tout au long de l'entretien, la motivation, la posture professionnelle et le potentiel du candidat notamment à gérer son stress, la cohérence dans ses propos, la communication et la mise en œuvre de sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Les jurys remarquent, régulièrement, le manque de connaissances de l'environnement territorial sur les deux voies de concours (externe et interne), ainsi que le manque de positionnement d'un cadre de catégorie A (fonction d'encadrement, conduite de projet, etc).

La prise de connaissance des notes de cadrage et des annales des sessions précédentes est importante pour aborder les différentes épreuves du concours parfois très complexes, notamment pour le concours interne.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



M. Christophe DUPRAT

□ □ □ □